



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : DATU/DAO/LM/JPVR/MDa/CD/JP/SAR/BA49/10.03.09/732
Nos Réf. : 09/CRAT A.233-AA
BB/IH

Le 03 avril 2009

DGO4 - Direction de l'aménagement
opérationnel
Monsieur Luc MARECHAL
Directeur général ff
Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 JAMBES

**Objet : Site à réaménager SAR/BA49 dit « Ferme Simon » à
FAUVILLERS – avis au sujet de l'arrêté provisoire**

Monsieur le Directeur général,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 19 mars 2009.

Sur proposition de sa section « Aménagement actif », la CRAT émet, en date du 03 avril 2009, un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant provisoirement le périmètre du site à réaménager SAR/BA49 dit « Ferme Simon » à FAUVILLERS

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Benoît BRASSINE

Secrétaire

P.-O.
Pierre GOT,
Président